

**2L**  
**Société civile immobilière**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 21 RUE PORTE NEUVE**  
**31310 MONTESQUIEU VOLVESTRE**  
**514 693 613 RCS TOULOUSE**

<p><b>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE</b> <b>L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE</b> <b>DU 16 JUILLET 2025</b></p>
---

L'an deux mille vingt-cinq  
Le seize juillet,  
A dix heures

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel LAURENT gérant et propriétaire de la totalité des parts sociales.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 21 RUE PORTE NEUVE, 31310 MONTESQUIEU VOLVESTRE au 47B Route de CASTELMAUROU 31140 SAINT LOUP CAMMAS et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

**Cette résolution est adoptée à par l'associé unique.**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article SIEGE des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

SIEGE

"Le siège social est fixé : **47B Route de CASTELMAUROU 31140 SAINT LOUP CAMMAS.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à par l'associé unique.**

**TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à par l'associé unique.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

**Monsieur Jean-Michel LAURENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.